

## REUNION DU 03 JANVIER 2012

Le trois Janvier deux Mil douze à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS** : M BAR, M CHENNEVIERE, M. LEMUNIER, Mme JOURDAN, M RENARD, Mme AUBRY, M VALLEE, M VICTOR, Mme MAHERAULT, M. FERREY, M SOULARD

**ABSENTS EXCUSES** : M HUARD (1 pouvoir), Mme MAUPAS

**DEMISSIONNAIRES** : Mme BOULAN, Mme SOHIER

**Secrétaire de séance** : Michel VALLEE

### **Modification de la durée hebdomadaire de travail (Poste d'ATSEM)**

Suite au transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes de la Suisse Normande, il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire de travail concernant le poste d'ATSEM.

Le conseil municipal de la commune de CLECY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 97-I qui prévoit que : « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales » ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu l'avis du comité technique en date du 13 Décembre 2011

Considérant que Madame Céline DUMONT accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents

- De modifier le poste d'ATSEM avec un coefficient d'emploi de 35 / 35èmes. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'ATSEM sera de 14/ 35èmes.

### **Achat tondeuse**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la tondeuse qui sert à couper les petites surfaces est en mauvais état et ne convient plus. Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat d'une tondeuse avec une coupe de 84 cm pour un montant de 1 663,88 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter la tondeuse.

### **P.L.U**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport du Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique. Le rapport comporte quelques petites recommandations qui seront vues en réunion de travail. Un avis favorable a été émis par le Commissaire Enquêteur.

## Rencontre avec le service courrier de la Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur COQUET responsable distribution du courrier à Thury-Harcourt concernant le projet de pose de boîtes groupées pour le lotissement de la Crête. Ce projet a été abandonné par les responsables de la poste.

Ces derniers ont demandé à la Commune de nommer les hameaux, chemins et rues pour numéroter les habitations. Le Conseil refuse d'appeler « rue » des lieudits qui font le charme de nos campagnes.

## Projets 2012

- Modification des busages à La Madeleine et aux Fereys : problème d'inondation
- Demander des devis à des architectes paysagers pour l'ensemble des aménagements voiries
- Via ferrata : la consultation est lancée
- Cheminement piétons sur les bords de l'Orne : un descriptif est à faire

## Devis travaux voirie

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de la commission des chemins, différents devis ont été demandés, à savoir :

	HELLOUIN	RAUX
Préparation GNTO/31.5 (prix unitaire)	5,40	6,50
Emulsion (prix unitaire)	6,50	7,50
Les Berthaumes, la Cage	3 847,50 pour 190 m <sup>2</sup>	2 000,00 pour 100 m <sup>2</sup>
Pluvial à la Haute Bigne	2 172,50	2 513,00
Chemin du Pavillon	1 785,00	1 960,00
Chemin du Fresne	3 045,00	Pas de devis
Bellevue entrée du chemin	538,00	Pas de devis
Carrefour La Cage	324,00	Pas de devis
TOTAL	<hr/> 11 712,00 € H.T	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser ces différents travaux et de retenir l'entreprise HELLOUIN, compte tenu de l'écart de prix au m<sup>2</sup>.

## Questions diverses

↳ Règlement cimetière : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un règlement intérieur du cimetière afin d'éviter que les entreprises viennent faire des travaux sans en avvertir la mairie.

↳ Déplacement de la ligne électrique à la Lande : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la ligne électrique qui présentait un danger au-dessus du silo de la ferme Poupinel va être déplacée.

↳ Bulletin municipal : la distribution sera assurée, comme l'année précédente, par les conseillers municipaux

**La séance a été close à 21h45**